Les compétences de l'agglo

Depuis sa création, la communauté d'agglomération Melun Val de Seine a pour mission d'exercer un certain nombre de compétences d'intérêt communautaire. Avec une ambition : le développement harmonieux et équilibré de l'agglomération, dans le respect de l'identité de chaque commune.

I/ Les compétences obligatoires :

Développement économique et touristique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire

- Action de développement et de promotion économique et touristique d'intérêt communautaire

- Études d'intérêt communautaire concernant l'implantation, l'extension ou la reconversion totale ou partielle de zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques

- Aménagement, modernisation et entretien des zones d'activités existantes…

Aménagement de l'espace

- Schéma directeur et schémas de secteur.

- Élaboration et modifications du Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.) et du Document de Voirie d'Agglomération (D.V.A.)

- Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire

- Organisation et développement des transports urbains

- Études-acquisition de réserves foncières d'intérêt communautaire.

Équilibre social de l'habitat

- Élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH)

  En matière d'habitat, le P.L.H. permet d'afficher des objectifs de construction, de réhabilitation, d'amélioration du parc social et du parc privé. Le déséquilibre est croissant et de plus en plus marqué entre les villes centre et les communes périphériques ; déséquilibre de croissance démographique, sur l'offre et la qualité de logement, la vacance et la cohorte de troubles dans l'équilibre urbain.

  Les effets visibles d'une politique de l'habitat sont à apprécier sur le long terme. L'hypothèse de travail retenue repose par conséquent sur un scénario de développement modéré et de rééquilibrage à 10 ans.

- Politique du logement et action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire : soutien aux associations agissant

dans ces domaines, création de réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

Politique de la ville

- Le renouvellement urbain

Il organisé à partir du Groupement d'Intérêt Public Quartiers Melun-Val-de-Seine, a pour objet la restructuration des immeubles de logements, l'amélioration de la desserte des transports, la création de nouveaux services publics, l'implantation d'entreprises, la réhabilitation de l'habitat qui passe parfois par la démolition, le changement d'usage des bâtiments, la reconstruction, les interventions sur les copropriétés dégradées.

Dans certains quartiers, il est nécessaire d'intervenir sur les dalles, de réaménager les espaces extérieurs. Il faut souvent, pour désenclaver un quartier, créer de nouvelles voies, mettre en place un mode de transport public ou réaménager celui qui existe. Pour faciliter le flux en sens inverse, à savoir faire venir les habitants de l'agglomération dans les quartiers, il est indispensable aussi d'implanter des structures susceptibles de les attirer : centres commerciaux, culturels, sportifs…

<u>Le programme de rénovation urbaine de Dammarie</u>

Le PRU de Dammarie-lès-Lys est à l'étude depuis 2003. Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) avait alors été constitué afin de permettre à l'ensemble des opérateurs et financeurs de participer à l'élaboration du projet : les villes du Mée-sur-Seine, de Melun et de Dammarie-lès-Lys, la Communauté d'Agglomération, les représentants de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil général et bien sûr, de l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur ce territoire.

Le dossier complet, et ses pièces annexes, ont été déposées auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en février 2005. Il à été présenté à son comité d'engagement national le 1er juin 2006. Des atouts majeurs ont permis l'agrément de ce dossier :
sa cohésion urbaine, conçue autour de la réalisation de deux mails urbains structurants en « croix verte » permettant de relier les quartiers entre eux, de la Seine à la forêt .
d'offrir l'opportunité de reconquérir l'espace du Clos Saint Louis, territoire largement désaffecté et idéalement situé en bord de Seine
de rénover les logements, de résidentialiser les immeubles, de recomposer le cadre de vie et de développer la mixité de l'habitat
de faire bénéficier les habitants d'un environnement disposant déjà de nombreux équipements, scolaires, sportifs, culturels et sociaux grâce aux efforts de la ville depuis 20 ans.

La Gestion Urbaine de Proximité

Il existe à Dammarie-lès-Lys une expérience toute particulière à la ville : la gestion urbaine de proximité (GUP) bénéficie d'une tradition forte de 20 années en matière d'entretien du cadre de vie.
A l'occasion d'une vaste opération « Ilot Sensible » en 1996, un partenariat entre la Ville et les bailleurs sociaux s'est organisé grâce à l'Association Dammarienne pour la Réhabilitation Urbaine (ADRU) qui anime les travaux de coordination de proximité et de

qualification des acteurs. Cette contractualisation entre la Ville et les bailleurs sociaux s'appuie sur une mutualisation des moyens, et la coordination des professionnels pour traiter de questions souvent délicates : conflit de voisinage, collecte cohérente des déchets ménagers, entretien des espaces collectifs, des espaces verts, aménagement des aires de jeux d'enfants et espaces publics, traitement des abords des halls d'immeubles, vandalisme, tags, éclairage public, transport, cheminement piétons...
Chaque semaine, une réunion de coordination permet à l'ensemble des acteurs de faire le point sur les travaux réalisés et ceux à engager. Ce savoir faire local est un véritable atout pour anticiper et accompagner l'évolution du PRU en s'appuyant sur les acteurs présents au quotidien dans la Plaine du Lys, au plus près des habitants.

Cette Gestion Urbaine de Proximité mise en place à Dammarie-lès-Lys est une composante indispensable du Projet de Rénovation Urbaine.
Elle a été citée en exemple par l'ANRU dans ses fiches repères de la Rénovation Urbaine parue en septembre 2006.

- Mise en œuvre du volet intercommunal du contrat de ville

- Coordination des actions de prévention de la délinquance (chaque commune conservant le contact direct avec les quartiers)

La construction du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a pour fonction de coordonner l'intervention des partenaires qui ont à traiter de ces questions. Les axes de travail concernent autant les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes, la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération ainsi que des mesures sociales, sanitaires, et d'insertion favorisant la prévention de la récidive. C'est aussi l'instance de concertation et d'élaboration de stratégies en matière de lutte contre l'insécurité. Le code général des collectivités territoriales décrit à partir de l'article L.2211-1 les pouvoirs de police du maire. Avec la création de collectivités intercommunales, le président de ces communautés anime et coordonne, sous réserve du pouvoir de police des maires des communes membres, les actions qui encourent à l'exercice de cette compétence. Le président (ou un vice-président désigné selon les décrets) préside le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Pour l'agglomération Melunaise, quatre conseils communaux existent déjà à Melun, au Mée-sur-Seine, à Dammarie-lès-Lys et à Vaux le Pénil. L'enjeu pour cette nouvelle instance sera de permettre à toutes les communes composant l'agglomération de profiter de cette politique de prévention et de sécurité tout en laissant aux villes le contact direct avec les quartiers et les populations.
Ce conseil aura pour principal objet de coordonner et d'amplifier des actions existantes et de mettre en place des actions particulières sur les communes qui n'en disposent pas.

L' élaboration du C.L.S.P.D. reposera sur 5 axes :

-Un diagnostic partagé sur l'analyse de la situation de l'insécurité
-Définir les objectifs prioritaires
-Formaliser le programme de coopération d'actions
-Organiser le suivi et la mise en œuvre du programme d'actions
-Poser les éléments d'évaluation

Les Objectifs du C.L.S.P.D.

-Favoriser l'échange d'informations

-Dresser le constat des actions de prévention existantes
-Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération ainsi que les mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive.
-Encourager les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes
-Organiser la communication sur la sécurité et la prévention

La loi du 5 mars 2007 place désormais le maire au coeur d'un dispositif préventif et répressif complexe visant l'éradication de la violence au sein d'une politique nationale et territoriale (conseil général (cadre social), intercommunautés (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)....

- Dispositifs locaux d'insertion (**p**lan **l**ocal pour l'**i**nsertion et l'**e**mploi, aide aux structures d'insertion par l'économie, Mission locale).

Dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, le PLIE organise un ensemble d'actions en direction des demandeurs d'emploi en grande difficulté d'insertion. A travers le PLIE, il s'agit de mettre en place une action globale et coordonnée de l'ensemble des acteurs dont l'action converge vers les publics en difficulté.
Le P.L.I.E. est la traduction stratégique et opérationnelle des priorités de la communauté d'agglomération en matière de politique d'emploi et d'insertion.

Lutte contre l'incendie et secours

- Contribution financière de la communauté d'agglomération, en lieu et place des communes, au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours.

<u>II/ Les compétences choisies :</u>

Infrastructures et équipements

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire; participation financière avec l'État, la Région, le Département à l'étude et à la réalisation d'équipements de voirie d'intérêt communautaire, réalisation d'infrastructures routières, ponts, liaisons douces, sites propres, transports en commun et parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

- Études, construction, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire, coordination des équipements communaux.

- Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication d'intérêt communautaire.

Environnement – Cadre de vie

-Assainissement (collecte, évacuation, transport et traitement des eaux usées)

- Collecte, enlèvement, traitement, valorisation des déchets et assimilés

- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores

- Aménagement des rives de la seine, de berges de rivières et de rus traversant une ou plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération.

- Études, aménagement et entretien des espaces boisés d'intérêt communautaire et des parcs urbains d'intérêt communautaire de plus d'un hectare.

Culture

- Harmonisation des programmations culturelles communales et mise en place d'une programmation culturelle d'intérêt communautaire.

- Mise en réseau des Bibliothèques

- Mise en place d'un niveau communautaire d'enseignement musical

- Gestion de l'orchestre des jeunes Melun Val de Seine.

Sport

- Études et réflexions sur la politique sportive

- Développement des équipements sportifs

- Organisation de manifestations sportives d'envergure communautaire

- Gestion de l'activité Sport Passion

- Gestion du plateau technique médical sud Seine-et-Marne

- Soutien au sport de niveau national.

Enseignement supérieur – Formation professionnelle

- Participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des équipements universitaires existants ou à venir implantés sur le territoire communautaire, développement de structures universitaires nouvelles.

- Participation à l'équipement et au fonctionnement d'organismes de formation et d'insertion professionnelle.

Accueil des gens du voyage

- Études, réalisation et gestion d'aires d'accueil